

**Département du Morbihan**  
**Commune du HEZO**  
**56450**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 05-03-2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 13

Présents : 11

Votants : 13

**Présents** :

Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Marie BOURGAIN, Elsa MILVOY, Fabien PLAUD, Pascale MEYER, Ehouarn DE BONVILLER, Nicolas DESCHAMPS, Isabelle COMTE.

**Absents excusés** : Benoit ARTAULT et Philippe MAES.

**Pouvoirs** : Benoit ARTAULT a donné pouvoir à Claude MAMOU et Philippe MAES a donné pouvoir à Laëtitia ROUAULT

**Secrétaire de séance** : Elsa MILVOY

---

**N°06/2021 – Fixation des indemnités du nouvel adjoint**

La Commune du HEZO,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 et notamment l'article 16,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-17 et L.2123-23,

Considérant l'arrêté n°11-2021 du 09-03-2021 portant sur les délégations de fonction aux adjoints,

Après en en avoir délibéré,

**Le conseil municipal décide à l'unanimité par un vote à main levée, par 13 voix pour :**

- De décider que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire à effet immédiat et que les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés restent inchangées soit :

Le Maire à 40,3 % de l'indice brut 1027

1<sup>ère</sup> Adjointe à 10,7 % de l'indice brut 1027

2<sup>ème</sup> Adjoint à 10,7 % de l'indice brut 1027

3<sup>ème</sup> Adjoint à 10,7 % de l'indice brut 1027

4<sup>ème</sup> Adjoint à 10,7 % de l'indice brut 1027

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
**Guy DERBOIS**